



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 avril 2014

Convocation du 3 avril 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S.Farenc, H.Fayard, A. Fayot, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaÿrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : /

Pouvoirs : /

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Cela concerne la demande de modification des deux armoires optiques se trouvant Place Alain Chapel et Allée de Polleteins. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

3. Vote des taux d'imposition

M. Girer au vu des simulations budgétaires réalisées, propose au Conseil Municipal de reconduire, pour l'année 2014, les mêmes taux d'imposition qu'en 2013 soit.

- pour la taxe d'habitation : 12,77 %
- pour la taxe sur le foncier bâti 16,41 %
- pour la taxe sur le foncier non bâti 49,93 %

Le produit correspondant attendu est de 575 879 €. Accord de l'assemblée

4. Décisions Modificatives

Suite à la réception de l'état 1259 concernant les taxes directes locales M. Girer présente la décision modificative permettant un ajustement des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

dépenses					recettes				
articles	libellés	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM	articles	libellés	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM
022	dépenses imprévues	33 000	23 673	56 673	7311	contributions directes	551 518	24 361	575 879
					7411	DGF	243 000	- 1 581	241 419
					74833	compensation TP	365	- 48	317
					74834	compensation Taxes foncières	7 570	1 270	8 840
					74835	compensation Taxe habitation	3 960	- 329	3 631
	total	33 000	23 673	56 673		total	806 413	23 673	830 086

5. Assainissement. Positionnement sur la capacité de la station

M. Bourdin rappelle les délibérations prises depuis 2011 qui précisait que les premiers résultats transmis par le cabinet IRH indiquent qu'en 2009 la commune comptait 602 abonnés au réseau d'assainissement collectif soit l'équivalent de 1 657 habitants pour une capacité de charge polluante de 2 000 équivalents habitants.

Les nouvelles constructions ont été intégrées depuis cette date ; elles représentent à ce jour :

- ▲ 303 équivalents habitants pour les permis de construire délivrés.
- ▲ 31 équivalents habitants pour les permis d'aménager validés.

Soit un total de 1 991 équivalents habitants avec les autorisations des sols délivrées à ce jour.

La marge de manœuvre avant surcharge de la station d'épuration est donc de 9 équivalents habitants.

Les commissions autorisations du droit des sols et assainissement doivent tenir compte de cette capacité avant surcharge dans l'instruction des autorisations des sols en cours et à venir pour les projets situés dans une zone d'assainissement collectif.

M. Lapalu demande si les travaux de diminution des eaux parasites sur le réseau sous la RD 1083 vont permettre de redonner une nouvelle marge de manœuvre ?

JL Bourdin précise qu'il n'est pas possible à ce stade de connaître l'impact des futurs travaux sur la capacité nominale de la Step.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de se positionner sur la capacité de la station d'épuration afin d'accomplir les diligences appropriées pour recueillir les éléments nécessaires à son appréciation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que la marge de manœuvre avant surcharge de la station d'épuration arrêtée à ce jour est de 9 équivalents habitants.
- Dit qu'il convient de tenir compte de cette capacité avant surcharge dans l'instruction des autorisations des sols en cours et à venir pour les projets situés dans une zone d'assainissement collectif.
- Dit qu'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la station d'épuration existante est en cours. Le conseil municipal ne pourra se prononcer sur l'aménagement de l'actuelle STEP sans connaître les conclusions de cette étude, et sans connaître les modalités financières de réalisation.
- Dit qu'à ce jour aucun projet concernant la STEP n'est programmé.
- Dit que la commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la station d'épuration pourra être aménagée.

6. Extension réseau électrique budget 2014

M. le Maire rappelle la position prise en 2012 par le Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication concernant les extensions de réseau électrique. Lors de l'assemblée générale de 2013 il a été décidé que les extensions de réseau électrique seront financées à 50 % par les communes.

M. le Maire précise que pour l'année 2014 deux crédits ont été prévus afin de financer des extensions de réseau électrique de Vert de Cœur pour 12 960 euros et de l'Orangerie pour 5 016 euros.

Aucun budget supplémentaire n'a été prévu.

La commission autorisations du droit des sols doit tenir compte de ces possibilités de financement dans l'instruction des autorisations des sols en cours et à venir pour les projets nécessitant une extension du réseau électrique.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de se positionner sur les crédits ouverts au budget primitif 2014 pour le financement d'extension de réseau électrique afin d'accomplir les diligences appropriées pour recueillir les éléments nécessaires à son appréciation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▲ Précise que deux crédits sont prévus au budget primitif 2014 communal en vue de financer des extensions de réseau électrique nécessaires au raccordement de nouvelles constructions.
- ▲ Dit qu'il convient de tenir compte de cette seule inscription budgétaire dans l'instruction des autorisations du sol en cours et à venir pour les projets nécessitant une extension du réseau électrique.
- ▲ Dit que la commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai le financement d'autre extension de réseau électrique pourra être réalisé.

7. Marché restauration scolaire. Autorisation au Maire à reconduire le marché

M. le Maire rappelle le marché initial du restaurant scolaire et la délibération du Conseil du 6 avril 2012 qui retenait la société API pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2012 marché d'une durée de un an renouvelable deux fois un an.

Aussi, il convient de prolonger le marché pour la rentrée scolaire 2014/2015 en autorisant M. le Maire à signer l'ordre de service reconduisant le marché.

Il est rappelé que le marché initial s'élevait à 65 479.30 € TTC pour l'année scolaire 2012-2013.

Le montant du marché est révisé annuellement conformément aux pièces du marché. Le montant définitif pour la prochaine rentrée n'est pas encore connu.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler le marché pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 avec la société API.
- Autorise M. le Maire à signer l'ordre de service reconduisant le marché avec la société API pour l'année scolaire 2014-2015 : du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015

8. Restaurant scolaire. Installation de volets roulants. Autorisation au Maire à signer Déclaration préalable et notices ERP accessibilités et sécurité

M. le Maire rappelle les cambriolages qui ont eu lieu au Restaurant scolaire avec effraction par la porte d'entrée du bâtiment en façade Nord. Il informe le Conseil de la pose de deux volets roulants, l'un au niveau de la porte d'entrée et l'autre pour la fenêtre du bureau.

Ces travaux qui modifient l'aspect extérieur du bâtiment doivent faire l'objet du dépôt d'une déclaration préalable de travaux en Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable pour la pose de deux volets roulants en façade Nord du restaurant scolaire.

9. Personnel communal. Modification du tableau des emplois

M. le Maire propose à l'assemblée de revoir le Tableau des Emplois. Il convient d'ouvrir le poste d'agent de secrétariat et d'accueil, emploi permanent à temps complet, au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. L'agent occupant ce poste remplit les conditions d'accès à ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▲ Décide d'ouvrir le poste d'agent de secrétariat et d'accueil, emploi permanent à temps complet, au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- ▲ Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 15 juin 2014:

10. Régime indemnitaire. IEMP. Modification

M. le Maire précise que suite à la création du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe pour le poste d'agent de secrétariat et d'accueil, il convient de créer l'indemnité d'exercice de mission des préfectures pour ce grade.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les modalités de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures en ajoutant aux bénéficiaires le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe avec un montant moyen annuel de référence de 1 492 € à compter du 15 juin 2014. Les autres modalités sont conservées.

11. Aménagement Bief. Acquisition terrains

M. le Maire rappelle le projet de réaménagement du bief au cœur de village.

Il rappelle que le lit du bief est en moitié propriété de la commune et en moitié propriété de deux propriétaires privés sur les parcelles cadastrées section AD 271 et AD 263.

Aussi, afin de réaliser ces travaux d'aménagement et d'entretien, la commune doit acquérir la totalité du lit du bief. Le cabinet de géomètre Arpège a procédé au bornage exact des parcelles.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▲ Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la moitié du lit de la rivière appartenant à deux propriétaires privés et dont l'emprise est située dans le projet d'aménagement de la rivière au cœur de village.
- ▲ Dit que le prix de ces parcelles est fixé à 5 euros le mètre carré.
- ▲ Dit que l'étude de Maître Latour, à Trévoux sera chargée de la rédaction des actes, dont les frais seront pris en charge par la commune.
- ▲ Autorise M. le Maire à signer les actes d'acquisition correspondants.

12. Domaine de Polleteins : entretien participation financière 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 juin 2000 par laquelle il acceptait le principe de la participation de la commune à l'Association Syndicale Générale du Domaine de Polleteins pour la gestion des espaces communs, pour la proportion de 20/140^{ème}.

Il informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale Générale a fixé, pour l'année 2014, le montant de la participation à 90 € par lot.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation proposée, soit 1 800 euros pour l'année 2014, et autorise M. le Maire à effectuer le règlement auprès de l'Association Syndicale Générale.

13. SEMCODA. Augmentation de capital. Accord préalable

M. le Maire rappelle que la SEMCODA depuis 2007 a mis en place plusieurs augmentations de capital qui lui ont permis de collecter 19 786 712 euros. Bien que l'objectif initial de l'obtention de fonds propres ait été dépassé, les besoins en fonds propres sont toujours nécessaires, aussi une nouvelle augmentation de capital est envisagée. La commune, étant actionnaire de la SEMCODA, doit délibérer (article 1524-1 du CGCT) afin de mandater notre représentant en vue du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera amenée à statuer sur cette augmentation de capital.

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au représentant de la commune afin :

- ✓ D'autoriser l'Assemblée Générale Extraordinaire à déléguer au Conseil d'administration la faculté de réaliser en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital de 2 240 000 euros par l'émission de 140 000 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription, ainsi que de fixer la valeur d'émission des actions en fonction de leur valeur au bilan.
- ✓ D'autoriser l'Assemblée Générale Extraordinaire à conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les actions non souscrites à titre irréductible.
- ✓ D'émettre un vote négatif à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.
- ✓ D'autoriser la modification des statuts proposée.

14. Eclairage public compte rendu d'exploitation 2013

M. Girer présente au Conseil Municipal le compte-rendu annuel d'exploitation 2013 du service Eclairage Public. Il rappelle que depuis le 1er janvier 2012 le Conseil Municipal de Mionnay a transféré la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Y. Dhomont souhaite connaître la durée de l'engagement communal avec le SIEA.

JL Bourdin informe le conseil que la commune est en délégation de réseau et membre du Syndicat Intercommunal d'Énergie et qu'il est difficile de se désengager.

M. Girer informe le conseil du projet d'extinction de certains points lumineux sur la commune. Il précise qu'il a été demandé au Syndicat Intercommunal d'Electricité de faire un essai d'extinction au milieu de la nuit sur 2 zones, à Polleteins et Chemin de la Forêt avec la pose d'horloge astronomique. Aucune réponse n'a été apportée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce compte rendu annuel 2013 du service d'éclairage public.

15. Elections Européennes. Tenue des Bureaux de vote. 25 mai.

Les élus sont invités à tenir les bureaux de vote pour les élections européennes le dimanche 25 mai 2014.

16. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire précise au Conseil qu'une commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Aussi, il convient à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuable en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal propose une liste de candidats pour siéger à la commission communale des impôts directs.

17. Modification des armoires NRO existantes Place Alain Chapel et Domaine de Polleteins

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 novembre 2010 autorisant l'implantation par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) de deux armoires optique NRO, l'une sur la parcelle AD 120 communale vers l'école Primaire et l'autre à l'entrée du lotissement de Polleteins l'espace vert de la VC N° 34 Allée de Polleteins.

Deux conventions ont été signées entre M. Le Maire et le SIEA qui prévoient les conditions de cette occupation du domaine communal. Le SIEA qui doit procéder au remplacement de ces deux armoires du fait de la venue de deux nouveaux opérateurs (Numericable et Orange) présente un avenant à ces deux conventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▲ Autorise le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain à remplacer ces deux armoires optiques NRO.
- ▲ Autorise M. le Maire à signer l'avenant aux conventions d'autorisation d'occupation du domaine communal visant à la modification de ces deux armoires optique NRO.

18. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : AE 2 AE 3, AD 4, AD 254, AD 255, AD 256, AD 257, AA 105.

19. Questions diverses

- Le Maire : point jeux d'enfants : Monsieur Duc de la Société TRANSALP s'est rendu sur place cette semaine. Les travaux débiteront semaine 21 car la température ambiante doit être de 18° au minimum pour que la résine du sol souple sous les jeux puisse être posée.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale en date du 4 février 2014. Le SCOT a été approuvé le 19 juillet 2006 a été modifié le 2 mars 2010. Tous les 6 ans, le syndicat porteur du SCOT doit procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibérer sur le maintien ou sur la révision du SCOT. Il a donc été décidé de prescrire la révision du SCOT.
- JL Bourdin : Le bilan agronomique des boues est bon.
- JL Bourdin : chemin Bonatier : un projet d'aménagement est en cours, la commission voirie devra se réunir pour l'étudier.
- Le Maire : A la demande des jeunes de la commune, un point d'eau est prévu à côté du city stade. F. Ducray demande comment la commune pourra contrôler l'utilisation de ce point d'eau.
- Le Maire informe le conseil que l'enquête publique de révision allégée du PLU pour le projet du Golf aura lieu du 27 mai au 27 juin 2014.
- Le Maire informe le conseil de l'élection qu'une mionnezane a été élue « Miss CHATILLON »

Tour de table :

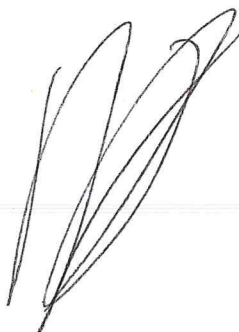
- A Fayot rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu ce samedi 12 avril 2014.
- JL Bourdin rappelle les dates des prochaines commissions :

Autorisation du Droit des Sols : la commission aura lieu tous les vendredis à 16h30 en mairie à partir du vendredi 18 avril 2014. En cas d'annulation, la secrétaire de mairie se chargera d'en informer les membres de la commission par messagerie. Une information préalable se fera par messagerie pour les dossiers importants.

La prochaine commission PLU aura lieu le vendredi 25 avril 2014 à 18h00 en mairie

- J Burdet : informe le conseil du don de 25 ordinateurs à l'école élémentaire par un parent d'élève. Un courrier de remerciement lui sera adressé.
Le Conseil Municipal des enfants a choisi les emplacements pour les bancs qui seront installés sur la commune. La commande de bancs sera faite prochainement.
Un projet de couverture de l'abri bus face au POM est envisagé. Les élus proposent que le conseil général soit associé aux projets. La commission voirie sera également consultée
- G Devrieux : La prochaine réunion de la commission scolaire et restaurant scolaire se réunira le 24 avril prochain au restaurant scolaire
Concernant les TAP le directeur d'école n'a pas d'autres informations
G Devrieux fait part du mail de l'association CLIC Dombes qui organise son Assemblée Plénière à Mionnay le mardi 15 avril prochain ; Agnès Fayot représentera la municipalité à cette réunion.
- F. Ducray informe le Conseil que la prochaine réunion de la commission association et de la commission bâtiment est le mardi 15 avril 2014 à 18h30.
- T. Lapalu précise au conseil que la prochaine réunion de la SEMCODA aura lieu le 22 avril 2014 et la prochaine Assemblée Générale le 27/06/2014.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

